

LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS ÉVOLUE AU 1^{ER} JANVIER 2017







POURQUOI ?

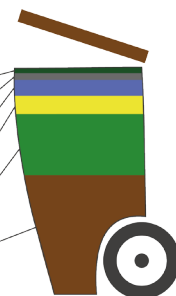
Suite à la demande du Comité Syndical du SMITOM, une étude d'optimisation du service de collecte a été réalisée ainsi qu'une étude de caractérisation (étude de la composition des ordures ménagères).

Les résultats de ces études ont démontré que des changements pouvaient être effectués afin d'optimiser les collectes des déchets (voir schéma à droite).

UN NOUVEAU GUIDE DU TRI AINSI QUE LE CALENDRIER DE COLLECTE SERONT DISTRIBUÉS DANS LES BOÎTES AUX LETTRES EN FIN D'ANNÉE.

RÉSULTATS DU CONTENU D'UN BAC À ORDURES MÉNAGÈRES

-  Verre : 2 %
-  Déchèterie : 3 %
-  Papiers : 7 %
-  Emballages recyclables : 8 %
-  Déchets compostables : 27 %
-  Ordures ménagères : 53 %



LES EMBALLAGES RECYCLABLES

A partir du 1^{er} janvier, **TOUS les emballages en plastique** (alimentaires et non-alimentaires) se trient dans le bac jaune avec les emballages métalliques, les cartons et les briques alimentaires.

ATTENTION : ils doivent être vidés et non-imbriqués.

NOUVEAU !



LES ORDURES MÉNAGÈRES

Suite la distribution des bacs marrons, il a été constaté que **45 % des bacs** sont présentés à la collecte 1 semaine sur 2. De plus, grâce à l'extension des consignes de tri, **13 % du volume du bac à ordures ménagères** seront transférés dans le bac à emballages.

Pour ces différentes raisons, la **collecte en porte en porte des ordures ménagères aura lieu tous les 15 jours**, en même temps que les emballages. Les jours de collecte pourront également être modifiés.

Quelques points d'apports volontaires, avec contrôle d'accès, seront installés pour les emballages recyclables et pour les ordures ménagères afin de répondre aux situations particulières de collectes.



LE VERRE

La collecte du verre se fera toujours en apport volontaire et les consignes de tri n'évoluent pas.

La liste des emplacements sera disponible sur le site internet du SMITOM courant décembre 2016.

Pour faciliter votre geste de tri, le SMITOM distribue gratuitement un sac de précollecte.

Ils sont disponibles à l'accueil du SMITOM ou dans les mairies du territoire.



LES PAPIERS

La collecte de tous les papiers se fera en point d'apport volontaire, au même titre que le verre.

Un sac de précollecte du papier est à votre disposition au SMITOM ou dans les mairies.

La liste des emplacements sera disponible sur le site internet du SMITOM courant décembre 2016.

Ce mode de collecte a l'avantage de ne pas devoir dépendre du jour de collecte mensuel actuel et de pouvoir déposer ses papiers au moment voulu.



LES DÉCHÈTERIES

Les horaires des déchèteries seront modifiés afin de répondre aux éventuelles augmentations d'affluences.

	GENNES		DOUÉ-LA-FONTAINE		THOUARCÉ	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h - 17h30		14h - 17h30	9h - 12h	
Mardi				14h - 17h30	9h - 12h	
Mercredi	10h - 12h	14h - 17h30	10h - 12h	14h - 17h30		14h - 17h30
Jeudi				14h - 17h30		
Vendredi		14h - 18h	10h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30	9h - 12h	14h - 17h30

POUR ALLER PLUS LOIN

COMPOSTAGE



BROYAGE



ÉVITER LE JETABLE



STOP-PUB



LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

